



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Le Conseil Municipal, convoqué le lundi 22 juin 2015 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Alain Millot, Maire, le lundi 29 juin 2015 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

PREAMBULE

1 - Conseil Municipal - Séance du 13 avril 2015 - Procès-verbal - Approbation

- adopté le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2015, annexé au rapport.

2 - Désignation du secrétaire de la séance du conseil municipal

- désigné Mme Aline FERRIERE pour remplir les fonctions de secrétaire de la séance du Conseil municipal.

3 - Avis du Conseil Municipal sur la fixation du chef-lieu provisoire de la région Bourgogne Franche-Comté à Dijon à compter du 1er janvier 2016

- émis un avis favorable à la fixation du chef-lieu provisoire de la région Bourgogne Franche-Comté à Dijon à compter du 1er janvier 2016
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

4 - Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2014 - Approbation

- approuvé, tant pour le budget principal que pour chacun des budgets annexes :

. l'état de consommation des crédits

. l'état de réalisation des opérations de dépenses et de recettes,

. la balance comptable ;

- constaté la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2014
- approuvé les grandes masses des bilans, exprimées en milliers d'euros, , qui se présentent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	1 183 081,59	Fonds propres	1 026 623,50
Actif circulant	35 672,97	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	2 267,33	Dettes	193 636,90
		Comptes de régularisation	761,49
TOTAL	1 221 021,89	TOTAL	1 221 021,89

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	---	Fonds propres	2 131,07
Actif circulant	1 515,52	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	909,62	Dettes	290,51
		Comptes de régularisation	3,56
TOTAL	2 425,14	TOTAL	2 425,14

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	54 104,91	Fonds propres	36 747,98
Actif circulant	38,53	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	99,85	Dettes	17 495,31
		Comptes de régularisation	---
TOTAL	54 243,29	TOTAL	54 243,29

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE
--

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	---	Fonds propres	1 192,15
Actif circulant	3 257,84	Provisions pour risques et charges	---
		Dettes	2 065,69
Comptes de régularisation	---	Comptes de régularisation	---
TOTAL	3 257,84	TOTAL	3 257,84

- approuvé les intégrations et rectifications d'imputations budgétaires effectuées par Monsieur le Trésorier Municipal
- déclaré que le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2014, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part

5 - Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2014 - Approbation

- constaté aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Trésorier Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- arrêté les résultats définitifs tels qu'ils ont été présentés ;
- approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014.

6 - Exercice 2014 - Affectation des résultats

- après avoir pris connaissance des résultats qui se dégagent à la clôture de l'exercice 2014 du budget principal ainsi que de chacun des budgets annexes, décidé de leur affectation, dans les conditions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement 2014	22 184 741,42 €
Solde d'investissement	5 852 253,97 €
D/001 - besoin de financement	0,00 €
R/001 - excédent	5 852 253,97 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-15 613 310,39 €
RAR dépenses	16 616 030,39 €
RAR recettes	1 002 720,00 €
Besoin de financement en investissement (y compris RAR)	-9 761 056,42 €
AFFECTATION en 2015	
1) Affectation au R/1068	9 761 056,42 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	12 423 685,00 €

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Excédent de fonctionnement 2014	0,00 €
Solde d'investissement	1 221 450,73 €
D/001 - besoin de financement	0,00 €
R/001 - excédent	1 221 450,73 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Excédent de financement en investissement (y compris RAR)	1 221 450,73 €
AFFECTATION en 2015	
1) Affectation au R/1068	0,00 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	0,00 €

L'excédent d'investissement (1 221 450,73 €) sera incorporé en 2015 à celui du budget principal de la ville.

Les éléments d'actif et de passif intégrés au cours de la journée complémentaire 2014 au budget principal de la ville suite à la décision de suppression de son budget annexe du Stationnement motivée par le transfert de compétences à la communauté urbaine seront mis à disposition de cette dernière, au cours de l'année 2015, au sein de son budget annexe dédié "Parkings en ouvrages" ouvert au début de l'exercice 2015 en raison de l'exercice par le Grand Dijon de la compétence "parcs et aires de stationnement" à compter du 1er janvier 2015.

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

Excédent de fonctionnement 2014	263 023,52 €
Solde d'investissement	-229 762,39 €
D/001 - besoin de financement	-229 762,39 €
R/001 - excédent	0,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-33 261,13 €
RAR dépenses	33 261,13 €
RAR recettes	0,00 €
Excédent de financement en investissement (y compris RAR)	-263 023,52 €
AFFECTATION en 2015	
1) Affectation au R/1068	263 023,52 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	0,00 €

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE

Excédent de fonctionnement 2014	0,00 €
Solde d'investissement	0,00 €
D/001 - besoin de financement	0,00 €
R/001 - excédent	0,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Excédent de financement en investissement (y compris RAR)	0,00 €
AFFECTATION en 2015	
1) Affectation au R/1068	0,00 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	0,00 €

7 - Budget Supplémentaire de l'exercice 2015 - Décision modificative n° 1 - Approbation

- approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 2015, conformément au document budgétaire annexé ;

En mouvements réels, en euros

Budget principal	26 209 487,39
Budget annexe de l'Auditorium	263 023,52
Budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée	17 000,00

TOTAL	26 489 510,91

En mouvements budgétaires totaux, en euros

Budget principal	33 478 487,39
Budget annexe de l'Auditorium	263 023,52
Budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée	51 000,00

TOTAL	33 792 510,91

- Donné à Monsieur le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur des chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire.

8 - Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur

- prononcé l'admission en non-valeur de la somme de 68 375,83 €, au titre des produits irrécouvrables.

I- ESPACE PUBLIC - VIE URBAINE - TRANQUILLITE PUBLIQUE ET ECOLOGIE URBAINE

A – LOGEMENT - ACTION FONCIERE

9 - Rue de Cracovie - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière - Cession à la société Maison Hôtelière

- décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'un délaissé de voirie, cadastré section AZ n°102p, d'une superficie d'environ 130 m² ;
- décidé la cession de cette emprise foncière à la société Maison Hôtelière - 18, rue de Cracovie - 21000 Dijon, au prix de 25 € le m², soit la somme prévisionnelle de 3 250 € ;
- dit que cette vente interviendra par acte notarié ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

10 - Zone d'Aménagement Concerté Écocité Jardin des maraîchers – 7-17, boulevard de Chicago et 6bis-8, rue Ernest Champeaux - Cession d'un tènement foncier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise

- dans le cadre de la poursuite de l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Écocité Jardin des maraîchers, décidé la cession par la Ville à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), représentée par son Directeur Général, 7 rue Marcel Dassault - 21000 Dijon, d'un tènement foncier situé 7-17, boulevard de Chicago et 6bis-8, rue Ernest Champeaux, cadastré section CL n°536, 540 et 541, d'une superficie totale de 16 858 m², moyennant le prix de 5 € ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

11 - Zone d'Aménagement Concerté Écoquartier de l'Arsenal - 89, avenue Jean Jaurès - 35, rue Nelson Mandela - Jardin de l'Arsenal - Acquisition sur la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise

- dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Écoquartier de l'Arsenal, décidé l'acquisition par la Ville sur la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), représentée par son Directeur Général, 7 rue Marcel Dassault - 21000 Dijon, d'une parcelle aménagée en parc public, située 89, avenue Jean Jaurès et 35, rue Nelson Mandela, cadastrée section DI n°135, d'une superficie de 17 781 m², moyennant le prix de 700 000 € HT, soit 840 000 € TTC ;
- dit qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

12 - Zone d'Aménagement Concerté de l'Arsenal - Démarche de label Écoquartier - Signature de la charte des Écoquartiers

- dit que le futur quartier de l'Arsenal est proposé dans le cadre d'une démarche nationale de labellisation EcoQuartier ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer la charte jointe en annexe ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

13- Quartier de la Fontaine d'Ouche - Avenues du Lac et Édouard Belin, allée du Cher et rue de la Loire - Déclassement partiel du domaine public communal - Échange d'emprises foncières avec la SCIC Habitat Bourgogne

- en vue de permettre, la résidentialisation d'un ensemble immobilier dans le quartier de la Fontaine d'Ouche et de procéder à la régularisation de son assiette foncière, décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal, d'emprises foncières situées avenues du Lac et Édouard Belin, d'une superficie d'environ 500 m², et d'une emprise foncière en limite du groupe scolaire Anjou cadastrée section EM n° 301p et 304p, d'une superficie d'environ 225 m² ;
- décidé leur cession par la Ville, au profit de la SCIC Habitat Bourgogne - 41, rue Françoise Giroud - 21000 Dijon ;
- décidé l'acquisition de deux emprises foncières situées allée du Cher et rue de la Loire, cadastrées section EM n° 185p et 303p, d'une superficie d'environ 200 m² ;
- décidé de procéder à cet échange, sans soulte, par acte notarié ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

14 - Territoire Grand Sud - Convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement conclue entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - Protocole relatif à la résiliation du lot 2 Quartier du Pont des Tanneries

- approuvé le projet de protocole relatif à la résiliation du lot n°2 de la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement « grand Sud » conclue entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) joint à la présente délibération ;

- autorisé Monsieur le Maire à signer le protocole définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

15 - 10, rue Général Delaborde - Acquisition d'une propriété bâtie

- décidé l'acquisition par la Ville sur Madame Jacqueline Chollet - 10, rue Général Delaborde - 21000 Dijon et sur Mme Elisabeth Baud - 25, rue Antoine Bourdelle - 21000 Dijon, d'une propriété bâtie située 10, rue Général Delaborde, cadastrée section AX n°44, d'une superficie de 298 m², moyennant le prix de 169 000 € ;
- autorisé les propriétaires à conserver la jouissance de ce bien jusqu'au 30 novembre 2015, à titre gratuit et à titre strictement personnel, tout retard dans la libération donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- dit qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

16 - 14, rue Hoche - Acquisition d'un garage

- décidé l'acquisition sur la SARL Victor Breda - 68, rue Maxime Guillot - 21300 Chenôve, d'un garage constituant le lot n° 14 de la copropriété située 14 rue Hoche, cadastrée section et n° 152, moyennant le montant de 10 300 € ;
- dit qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

17 - Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières - Année 2014

- approuvé le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2014 par la Ville, la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) et l'Office Public de l'Habitat Dijon Habitat, agissant dans le cadre d'une convention, joint au rapport ;
- dit que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2014.

18 - Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - Conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique - Rapport spécial annuel - Année 2014

- approuvé le rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique par la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise pour le compte de la Ville au cours de l'année 2014

B – VOIRIE-CIRCULATION

19 - Revalorisation des tarifs du stationnement de surface

- fixé la tarification des stationnements payants en surface selon les éléments tarifaires détaillés ci-dessous :

Tarifs	Tranches Horaires	
	Zone	Courte Durée*
0,80 €		0 à 29 minutes
1,20 €		30 à 44 minutes
1,80 €		45 à 59 minutes
2,30 €		1h00 à 1h14
2,90 €		1h15 à 1h29
3,50 €		1h30 à 1h44
3,70 €		-
4,10 €		1h45 à 2h00

* 2 heures maximum autorisées.

Tarifs Résidents

Il est proposé de maintenir à l'identique les conditions d'attribution, et les tarifs adaptés aux résidents :

- ➔ Tarif résident Centre Ville : 2,00€/ jour et 25,00€/mois.
- ➔ Tarif résidents hors Centre Ville : 1,00€/jour et 10,00€/mois.

Tarifs Neutralisation

Le tarif lié aux « neutralisations » des places de stationnement payant est impacté de fait par l'évolution de la grille tarifaire. Il est proposé de l'appliquer comme suit à compter du 1er juillet 2015 :

- ➔ Neutralisation d'une place en secteur « Courte Durée » : 12,00€/jour
- ➔ Neutralisation d'une place en secteur « Longue Durée » : 3,70€/jour

Les modalités de facturation de ces neutralisations ne sont pas modifiées.

Tarifs Foire et Événementiel

A l'occasion des foires et événements importants ayant lieux à Congrexpo, la Ville de Dijon autorise à titre exceptionnel le stationnement sur les terrains alentours.

Lors de ces occasions, l'accès en devient réglementé et tarifé. Il est proposé d'appliquer à compter du 1er juillet 2015, le tarif de 3,00€/jour.

- autorisé Monsieur le Maire à fixer par arrêté l'application de ces différentes tarifications à compter du 1er juillet 2015.

20 - Revalorisation des droits d'autorisation de stationnement des taxis

- fixé, à compter du 1er juillet 2015, le droit de stationnement des taxis sur la Ville de Dijon à 36 € par semestre.

C – PATRIMOINE

21 - Ensemble immobilier 61 rue des Godrans/5 place François Rude/1-1bis rue François Rude – Désaffectation du domaine public – Choix du lauréat – Cession par promesse de vente

- décidé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de l'ensemble immobilier situé 61 rue des Godrans/5 place François Rude/1-1 bis rue François Rude, cadastré section BO n° 534 ;
- désigné le dossier présenté par l'EURL « Fortuna » représenté par M. Marc Fortunato – 19 Grande Rue – 21121 Ahuy et la SARL « Saint Jean » représentée par M. Mehdi Esmail – 8 place Bossuet – 21000 Dijon, lauréat de la procédure de cession, sur la base d'un cahier des charges, prescrite par délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2014 ;
- décidé en conséquence la cession au profit de l'EURL « Fortuna » et de la SARL « Saint Jean » ou de la structure immobilière à constituer entre ces deux sociétés, de cet ensemble immobilier situé 61 rue des Godrans/5 place François Rude/1-1 bis rue François Rude, cadastré section BO n° 534, moyennant le montant de 2 000 000 €, versé en intégralité à la signature de l'acte de vente ;
- dit qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, laquelle sera établie conformément à l'ensemble des éléments et dispositions contenus dans le dossier remis par le lauréat ci-dessus désigné, puis par acte notarié ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autorisé Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

22 - Divers sites – Travaux d'aménagement – Demandes de permis de construire

- autorisé Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de construire correspondant aux travaux proposés.

23 - Dénomination : square du Petit Bernard

- dénommé le terrain du Petit Bernard « Square du Petit-Bernard » ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

D – POLITIQUE DE LA VILLE

24 - Dotation de Solidarité Urbaine - Exercice 2014 - Rapport d'exécution

- donné acte à Monsieur le Maire du rapport d'exécution de la Dotation de Solidarité Urbaine établi au titre de l'exercice 2014.

25 - Rénovation urbaine – Projet de protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine d'agglomération – Approbation

- approuvé le projet de protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise ainsi que son projet d'annexe financière, joints au présent rapport,
- autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale pour tenir compte des demandes des partenaires de l'ANRU ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de ce projet de protocole de préfiguration de la convention de rénovation urbaine ;
- dit que les montants des dépenses seront imputés sur les crédits ouverts dans les budgets 2015, 2016, 2017 et 2018.

26 - Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles - Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement conclue entre la Ville et Dijon Habitat - Compte rendu financier de l'année 2014 - Approbation

- approuvé le compte rendu financier de la Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement conclue entre la Ville et Dijon Habitat pour la seconde phase opérationnelle de l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles, au titre de l'année 2014.

27 - Zone d'Aménagement Concerté « Espace Champollion » - Construction d'un supermarché - Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2014 - Approbation

- approuvé le compte de résultat prévisionnel de la construction, par la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), d'un supermarché, dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Espace Champollion », arrêté à la date du 30 juin 2014.

28 - Présentation du projet de contrat de ville 2015-2020

- approuvé le contrat de ville de la communauté urbaine du Grand Dijon ainsi que ses annexes, à savoir :
La stratégie partagée Etat/Région Bourgogne en matière de politique de la ville et de politique de cohésion sociale et urbaine ;
L'annexe financière :
 - de l'Etat / Stratégie territoriale - Crédits de droit commun - services de l'Etat ;
 - de la Caisse d'Allocations Familiales / Mobilisation des crédits de droits communs par la CAF ;Le protocole de préfiguration de la convention de mixité sociale ;
Le projet de protocole de préfiguration de la convention du NPNRU et ses annexes.
- pris acte que le Conseil Départemental souhaite disposer de plus de temps pour définir ses engagements pour une signature à l'automne après l'adoption par son assemblée ;

- autorisé Monsieur le Maire à apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale pour tenir compte des négociations avec les autres co-financeurs et partenaires, notamment pour le protocole de préfiguration de la convention du NPNRU ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution du Contrat de Ville et de ses annexes.

II-EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE

A - EDUCATION

29 - Groupe scolaire Turgot - Changement de dénomination – Représentation de la Ville.

- approuvé le principe d'un changement de dénomination du groupe scolaire Turgot ;
- dit que ce groupe scolaire portera le nom de Joséphine BAKER ;
- désigné Monsieur CHÂTEAU comme représentant de la Ville aux conseils d'écoles du groupe scolaire Joséphine BAKER.

30 - Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2015 - Avis du Conseil Municipal

- émis un avis favorable aux ouvertures de classe ;
- émis un avis défavorable aux fermetures de classe se traduisant par une moyenne par classe supérieure après mesure à :
 - 30 élèves par classe en école maternelle hors REP,
 - 23 élèves par classe en école maternelle en REP,
 - 25 élèves par classe en école élémentaire hors REP,
 - 20 élèves par classe en école élémentaire en REP,

c'est à dire la fermeture de classe de l'école élémentaire Alsace.

31 - Ligue de l'Enseignement de la Côte d'Or - Convention d'objectifs et de moyens - Années 2015 – 2017

- donné son accord à la poursuite du partenariat entre la Ville et la La Ligue de l'Enseignement de la Côte d'Or pour la période 2015-2017, dans les conditions proposées ;
- approuvé le projet de convention à passer entre les parties, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

B – PETITE ENFANCE

32 - Multi-accueil petite enfance Darius Milhaud - Extension - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demande de permis de construire - Demandes de subventions

- adopté le programme proposé d'extension du multi-accueil petite enfance Darius Milhaud;
- arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 60 000 € TTC ;
- décidé de confier sa maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux ;
- sollicité l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette opération au taux maximum ;
- autorisé Monsieur le Maire à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;
- dit que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget 2015 ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

III-CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE

A – CULTURE

33 - Bibliothèque municipale - Acquisition d'un album de 174 menus - Demande de subvention

- sollicité au taux maximum, auprès de l'État les subventions susceptibles d'être accordées ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

34 - Musées - Acquisitions, travaux de conservation préventive et de restauration d'œuvres - Année 2015 - Demandes de subventions

- sollicité, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être allouées à la Ville pour des opérations d'acquisition, de conservation préventive ou de restauration des collections de ses musées à financer en 2015;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

35 - Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Fonctionnement - Acquisition d'instruments de musique et de matériels pédagogiques - Année 2016 - Demandes de subventions

- sollicité auprès de l'État, de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or ainsi que de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville au bénéfice du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon pour son fonctionnement en 2016 ;

- sollicité au taux maximum, auprès des collectivités publiques et de tous organismes, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour l'acquisition d'instruments de musique et de matériels pédagogiques au profit des enseignements dispensés au Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon en 2016 ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

36 - Musée des Beaux-Arts - Dépôts d'oeuvres - Rénovation Tranche 2 – Convention-type

- approuvé le projet de convention relative au dépôt temporaire d'œuvres d'art à passer entre la Ville et les dépositaires d'œuvres d'autres établissements et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions particulières, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application et leur renouvellement.

37 - Heudelet Halle « 038 » - Acquisition de locaux

- décidé l'acquisition sur la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) de la Halle « 038 », située dans l'écoquartier « Heudelet 26 », cadastrée section AT n° 268, moyennant le montant total de 1 007 333 € hors taxe ;
- dit qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

38 - Heudelet Halle « 038 » - Réhabilitation de locaux - Convention de mandat à passer entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) – Demandes de subventions

- décidé de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) la réhabilitation d'une partie du bâtiment ;
- approuvé le projet de convention de mandat à intervenir entre la Ville et la SPLAAD, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale ;
- arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 002 072,33 € HT soit 1 186 457,49 € TTC ;
- dit que le montant des dépenses sera prélevé sur les crédits inscrits au budgets des exercices 2015 et 2016 ;
- sollicité, au taux maximum, auprès de l'État et de tout autre financeur les subventions susceptibles d'être accordées au titre de ce projet ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions ;

B – ANIMATION ET ATTRACTIVITE

39 - Rencontres cinématographiques de Dijon - Edition 2015 - Modalités : protocole d'accord à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs - Financement : convention à conclure entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs - Attribution de subvention

- décidé la participation de la Ville à l'édition 2015 des rencontres cinématographiques de Dijon ;
- approuvé le projet de protocole d'accord à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne, et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- approuvé le projet de convention de financement à conclure entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs, annexé au rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord et la convention définitifs ;
- décidé d'accorder une subvention de 78 000 € à la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

C – COMMERCE

40 - Fête foraine de la foire gastronomique - Fixation des droits de place - Année 2015

- décidé les montants des droits de place pour l'édition 2015 de la fête foraine de la foire gastronomique, dans les conditions proposées ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

IV-SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE

A – SOLIDARITE

41 - SDAT/SDAT'Entreprise - collecteurs de textiles, linge de maison et chaussures au sein des services - Convention à signer entre la SDAT, la Communauté Urbaine Grand Dijon, la Ville de Dijon et le CCAS de la Ville de Dijon.

- Approuvé le projet de convention multipartenariale annexé à la présente délibération, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

42 - Politique municipale d'action sociale – Évolution du dispositif d'accompagnement des publics marginaux à la rue.

- Approuvé les réorientations proposées pour l'intervention auprès des publics marginaux à la rue ;
- décidé l'octroi d'une subvention de 93 000 € maximum à la SDAT pour son financement ;
- approuvé le projet de convention annexé à la présente délibération, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention définitive et tout acte à intervenir pour l'application de cette décision ;
- dit que le financement sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2015.

B - CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE

43 - Budgets participatifs - Année 2015 - Présentation des projets des commissions de quartier

- approuvé la liste des projets proposés par les commissions de quartier, à financer dans le cadre des budgets participatifs 2015, annexée au rapport;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces projets.

44 - Programme européen Erasmus+ - Mise à disposition de logements pour les jeunes volontaires européens - Convention-type

- décidé du principe de la mise à disposition de logements à titre gratuit aux bénéficiaires des programmes de volontariats internationaux ou européens ;
- décidé de l'attribution de logements libres d'occupation quand cela s'avère nécessaire et de la signature d'une convention type avec l'occupant..

45 - Maisons des Jeunes et de la Culture -Conventions d'objectifs et de moyens conclues avec la Ville -Avenants

- décidé la modification des conditions financières attribuées aux MJC Dijonnaises dans un souci de maîtrise et d'optimisation des deniers publics.
- approuvé les projets d'avenants proposés, annexés au présent rapport, et autorisé Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants définitifs, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

V- FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PERSONNEL

A – FINANCES

46 - Aide exceptionnelle en faveur des sinistrés des tremblements de terre survenus les 25 avril et 12 mai 2015 au Népal - Attribution de subvention

- décidé d'attribuer à l'association « Les amis de Secouristes sans frontières Bourgogne » une aide exceptionnelle de 5 000 € pour lui permettre de porter assistance aux sinistrés du tremblement de terre survenu le 25 avril 2015 au Népal ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

47 - Association du Parc des Expositions et des Congrès - Travaux de rénovation et d'aménagement du Parc des Expositions et des Congrès - Demande de garantie - Annulation de la délibération du 27 janvier 2014

- retiré la délibération du 27 janvier 2014, devenue sans objet, qui attribuait à l'Association du Parc des Expositions et des Congrès une garantie, à hauteur de 50%, pour un emprunt de deux millions d'euros ;
- répondu favorablement à la nouvelle demande de garantie d'emprunt de l'Association du Parc des Expositions et des Congrès telle que présentée.

48 - Organismes divers - Attributions de subventions - Exercice 2015

- décidé d'accorder les subventions proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- décidé de ramener le montant de la subvention accordée au Réseau de cancérologie de la région Bourgogne de 1 000 € à 800 € ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- autorisé Monsieur le Maire ou, par délégation, les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

49 - Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte - Convention particulière d'appui financier

- approuvé la Convention (Fille) particulière d'appui financier au Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte telle qu'annexée, entre la Ville de Dijon, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie en présence du Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations de la Région Bourgogne, convention qui prévoit l'attribution d'une subvention de 500 000 € aux lauréats, dont 46 660 € pour la Ville de Dijon.
- autorisé Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier, et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

- autorisé Monsieur le Maire à signer tout document permettant de solliciter un complément de financement à hauteur maximum de 1,5 millions d'euros, montant maximum auquel peuvent prétendre les lauréats, notamment pour la poursuite d'audits énergétiques, la mise en place de travaux de rénovation énergétique et d'actions dans le domaine de la biodiversité.

B – PERSONNEL

50 - Personnel municipal – Logements de fonctions

- fixé telle que définie la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué pour nécessité absolue dans les conditions réglementaires ;
- décidé que les charges relatives au chauffage seront déterminées, le cas échéant, en fonction de la surface du logement ;
- dit que les dépenses seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

51 - Ressources humaines – Communauté urbaine – Transferts de personnels – Suppression de postes

- décidé les suppressions de postes proposées dans le rapport, qui prendront effet le 1er juillet 2015.

VI-DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

52 - Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire - rapport

- pris acte des décisions prises par M. le Maire, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans les conditions suivantes :

- conventions et avenants (35)
- arrêté d'alignement (7)
- conversion de concession de tombe (4)
- droits divers (8)
- règlements de frais et honoraires (12)
- actions en justice (10)
- marchés année 2014 (184).